



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1806
MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DANS
LES SECTEURS BÉCANCOUR, SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL
ET SAINTE-GERTRUDE**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 mai 2025, le règlement numéro 1806 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y modifier ou y ajouter des panneaux « Arrêt », de limites de vitesse et de sens unique dans divers secteurs de la Ville** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 13 mai 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville